



COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du Comité syndical du 6 juillet 2015

Le 6 juillet 2015, à 15 heures, le Comité syndical, dûment convoqué le 26 juin 2015, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville de Paris, 5 rue de Lobau 75004 Paris, sous la présidence de Mme Marie-Pierre de La GONTRIE.

Nombre de délégués en exercice :	80
Nombre de délégués présents ou représentés :	52 dont 12 pouvoirs

Étaient présents :

Titulaires :

Mme Perrine PRECETTI (Antony), M. Olivier NADIRAS (Arcueil), M. Thierry Michel ISOARD (Asnières-sur-Seine), M. Henri VINCENT (Bois-Colombes), M. Samuel BESNARD (Cachan), M. Yves FUCHS (Champigny-sur-Marne), M. Jean-Paul MARTINERIE (Chatenay-Malabry), M. Jackie BOULAY (Châtillon), M. Hervé HEMONET (Colombes), M. Xavier CARON (Enghien-les-Bains), M. Christophe BERNIER (Gennevilliers), Mme Geneviève GAILLABAUD (La Garenne-Colombes), M. Benoît BLOT (Le Plessis-Robinson), Mme Sophie DESCHIENS (Levallois-Perret), Mme Marie-France PARRAIN (Maisons-Alfort), M. Eric SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), M. Jean-Jacques PASTERNAK (Nogent-sur-Marne), Mme Marie-Pierre de La GONTRIE (Paris), M. François KALFON (Région Île-de-France), Mme Marie-Michelle PHOJO (Romainville), M. Abdel-Ilah AZMI (Saint-Cloud), Mme Pascale TRIMBACH (Saint-Mandé), M. Jean-Paul MORDEFROID (Verrières-Le-Buisson), M. Mahrouf BOUNEGTA (Villejuif), M. Christophe BOISSIERE (Vincennes), M. Jean-Claude LE ROUX (Yerres).

CA Argenteuil-Bezons : M. Arnaud GIBERT (Argenteuil).

CA Clichy-Montfermeil : M. Alain SCHUMACHER (Montfermeil).

CA Grand Paris Seine Ouest (GPSO) : Mme Christine BRUNEAU (Boulogne-Billancourt), M. François-Marie PAILLER (Chaville), M. Christophe PROVOT (Issy-Les-Moulineaux), M. Bernard ROCHE (Vanves).

CA Mont-Valérien : M. Jean-Louis TESTUD (Suresnes).

CA Plaine Centrale du Val-de-Marne : M. Bruno HELIN (Créteil).

CA Sud de Seine : M. Michel FAYE (Fontenay-aux-Roses).

CC Charenton-Le-Pont - Saint-Maurice : M. Pascal TURANO (Charenton-Le-Pont).

Suppléants avec voix délibératives :

Mme Jennie PETIT (Joinville-Le-Pont), M. Richard DELEPIERRE (Le Chesnay), Mme Florence de PAMPELONE (CA Grand Paris Seine Ouest), M. Timothé LEFEBVRE (Sceaux).

Suppléant sans voix délibératives :

M. Olivier BODO (Châtillon).

Excusés ayant donné pouvoir : M. Christophe NAJDOVSKI (Paris) à Mme Marie-Pierre de La GONTRIE, M. Jean-Luc MILLARD (Drancy) à M. Timothé LEFEBVRE, M. Yves MENEL (Garches) à M. Abdel-Ilah AZMI, M. Pascal BUTIN (Neuilly-Plaisance) à M. Jean-Jacques PASTERNAK, M. Alain BORTOLAMEOLLI (Villeneuve-La-Garenne) à M. Xavier CARON, M. Jean MAYET (CA Plaine Centrale du Val-de-Marne) à M. Bruno HELIN, Mme Chantal COLIN (CA Argenteuil-Bezons : Bezons) à M. Arnaud GIBERT, M. Alain GUETROT (CC Charenton-Le-Pont - Saint-Maurice : Saint-Maurice) à M. Pascal TURANO, Mme Sylvie CHABALIER (CA Plaine Centrale du Val-de-Marne : Limeil-Brévannes) à Mme Marie-France PARRAIN, M. Jean-Bernard BROS (Sogaris) à M. Samuel BESNARD, M. Mahrouf

BOUNEGTA (Villejuif) à M. Christophe BOISSIERE, M. Denis GABRIEL (CA Mont-Valérien : Rueil-Malmaison) à Sophie DESCHIENS.

Etaient excusés : Mme Isabelle DEBRÉ (Conseil Général du 92), MM. Bruno TUDER (Bagneux), Frédéric NICOLAS (Dugny), Boutaëb KADDANI (Joinville-Le-Pont), Bernard GIRAULT (Noisy-le-Sec), Patrick LEROY (Rungis), Thierry SIOUFFI (Ville d'Avray).

Assistaient également à la séance : Mmes Véronique HACHÉ, directrice d'Autolib' Métropole, Aurore KING, assistante de direction, Fabienne PUIG, responsable de la coordination technique et administrative, MM. Sédik CHEKIR, responsable des Finances, Matthieu FIERLING chef de projet service et innovation, Jérémie SWIDEREK responsable du déploiement et Thomas RELIMIEN coordinateur du déploiement.

A partir de 16 heures M. Vincent Bolloré (Société Bolloré) accompagné de 5 de ses collaboratrices et collaborateurs.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2015
- 2 - Compte rendu du Bureau syndical du 10 juin 2015
- 3 - Délibérations :
 - Élection du 4^{ème} Vice-président, en remplacement de M. Thierry-Michel ISOARD,
 - Actualisation de la convention de déploiement,
 - Bilan d'activité de la CCSPL,
 - Rapport 2014 du délégataire : présentation du rapport annuel par M. V. Bolloré,
 - Adhésions de nouvelles communes (sous réserves des délibérations des villes) : Aulnay-sous-Bois, Bougival, Fontenay-sous-Bois, Le Pré-Saint-Gervais, Sucy-en-Brie, Vaucresson et Versailles.
- 4 - Points divers et questions orales

La présidente a ouvert la séance à 15 heures et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Madame Geneviève GAILLABAUD est désignée secrétaire de séance.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2015

Le procès-verbal du Comité syndical du 19 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

2 - Compte rendu du Bureau syndical du 10 juin 2015

La présidente rappelle aux membres que le compte rendu du Bureau leur a été transmis et leur en fait une synthèse oralement.

3 - Délibérations

3.1 Élection du 4^{ème} Vice-président, en remplacement de M. Thierry-Michel ISOARD (délibération 2015 17)

La présidente informe l'assemblée que par décision du 21 mai 2015, le Conseil d'Etat a annulé les élections municipales d'Asnières-sur-Seine. Par conséquent, l'élection de M. ISOARD, délégué titulaire de la ville d'Asnières-sur-Seine, élu 4^{ème} Vice-président au Comité syndical a été annulée.

Elle indique qu'à la suite de nouvelles élections municipales le 21 juin 2015, le Conseil municipal, le 2 juillet 2015 a désigné M. ISOARD, délégué titulaire, pour représenter la ville au Comité syndical.

Cependant dit-elle, compte tenu de la décision du Conseil d'Etat susvisée, le poste de 4^{ème} Vice-président étant vacant, il est demandé de procéder à l'élection du 4^{ème} Vice-président.

La présidente après l'appel des candidatures, demande de procéder au vote.

*Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **DÉSIGNE** à la majorité, M. Thierry-Michel ISOARD, 4^{ème} Vice-président.*

3.2 Actualisation de la convention de déploiement (délibération 2015 18)

La présidente informe les membres qu'après deux années d'utilisation et 55 conventions signées, il est apparu nécessaire d'actualiser le contenu de la convention de déploiement, notamment pour :

- permettre la création et l'agrandissement de stations aux frais du délégataire, sans participation financière des communes, dans l'intérêt du service public ;
- préciser la qualification des sommes versées à Autolib' Métropole par les collectivités dans le cas d'agrandissement de stations existantes et de mise en place de stations temporaires, et notamment leur assujettissement à la TVA ;
- préciser la date de début de la superposition d'affectations, à partir de laquelle est due l'indemnité (redevance), et les modalités de versement de cette indemnité aux collectivités ;
- préciser les conditions, notamment financières, de modification et de déplacement de stations existantes ;

*Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le projet de convention type de déploiement ; **AUTORISE** la Présidente à mettre au point la convention type avec chaque membre d'Autolib' Métropole, actuel ou futur, et toute autre partie concernée par l'installation d'une station Autolib' ; **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions ainsi mises au point.*

3.3 Bilan d'activité 2014 de la Commission Consultative des Services publics Locaux (délibération 2015 19)

La présidente rappelle aux membres que l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par l'article 5-1 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, a été modifié par l'article 58 de la loi n° 2006-1772 du 30 novembre 2006, en vigueur au 1^{er} janvier 2008, et indique que le Président de la CCSPL présente à son assemblée chaque année un état des travaux réalisés. Elle indique que ce bilan a été examiné par les membres de la CCSPL le 24 juin 2015.

*Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **PREND ACTE**, du bilan d'activité 2014 de la Commission Consultative des Services publics locaux.*

3.4 Rapport 2014 du délégataire (délibération 2015 20)

La présidente rappelle que l'article L. 1411-3 du C.G.C.T. prévoit que le délégataire d'une DSP produise chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Elle informe les délégués que lors de la séance du 24 juin 2015, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a examiné sur le rapport qu'elle a présenté, le rapport 2014 du délégataire.

Elle précise que ce rapport doit ensuite être présenté à l'assemblée délibérante chargée d'en prendre acte.

La présidente donne ensuite la parole à M. Vincent Bolloré (le délégataire) pour présenter le rapport 2014.

*Le Comité syndical, après en voir délibéré, **PREND ACTE**, du rapport 2014 du délégataire.*

3.5 Adhésions de nouvelles communes (délibérations :	2015 21 Le Pré-Saint-Gervais
	2015 22 Versailles
	2015 23 Vaucresson
	2015 24 Aulnay-sous-Bois
	2015 25 Sucy-en-Brie
	2015 26 Bougival

*Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, l'adhésion des 6 communes, **FIXE** leur contribution respective obligatoire à 2 000 euros par station.*

3.6 Intégration de la commune de MARNES-LA-COQUETTE (délibération 2015 27)

L'exposé des motifs de la délibération 2015 27 informe les membres que le 1^{er} janvier 2014, la commune de MARNES-LA-COQUETTE a intégré Grand Paris Seine Ouest.

La décision d'implanter une station Autolib' sur le territoire de cette nouvelle commune étant désormais actée, le Conseil communautaire de Grand Paris Seine Ouest, par délibération du 24 juin 2015, a adopté le principe de l'extension à l'ensemble du territoire communautaire de son adhésion à Autolib' Métropole, incluant le territoire de MARNES-LA-COQUETTE.

*Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la décision de Grand Paris Seine Ouest d'étendre à l'ensemble du territoire communautaire son adhésion à d'Autolib' Métropole, incluant le territoire de la commune de MARNES-LA-COQUETTE, **DIT** que conformément à l'article 4 de la délibération 2015 013, la contribution de Grand Paris Seine Ouest au budget du Syndicat mixte pour cette opération est fixée à 2 000 euros, étant entendu qu'une seule station Autolib' est envisagée sur le territoire de MARNES-LA-COQUETTE.*

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 17h 35.



La Présidente

Marie-Pierre de La GONTRIE